

MAIRIE DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU

|  |
| --- |
| ***Objet de la consultation*** |
|  |
| AMÉNAGEMENT D’UN PLATEAU MULTISPORTS |
|  |

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)**

|  |
| --- |
| ***Remise des offres*** |
|  |
| **Date et heure limites de réception****:****Le mercredi 13 septembre 2017 à 12 h 00** |
|  |

**SOMMAIRE**

# **1 – OBJET DU MARCHE 3**

# **2 – REGLEMENTATION 3**

# **3 – SITE 3**

3 – 1 – Terrain 3

3 – 2 – Connaissance des lieux 3

# **4 – PRESTATIONS A REALISER 4**

4 – 1 – Exigences du maître d’ouvrage 4

4 – 2 – Travaux 4

4 – 3 – Structure 4

4 – 4 – Eléments de fixation 5

4 – 5 – Panneaux d’information 5

4 – 6 – Contrôle de stabilité 5

# **5 – GARANTIE 5**

La résistance mécanique de la structure en acier, le système anti-bruit seront garantis 10 ans.

Les éléments de fixation et le traitement contre la corrosion seront garantis 10 ans.

Le titulaire du marché devra fournir, pendant la période de garantie de l’équipement, les pièces de rechanges originales pour le remplacement des pièces défectueuses.

Le prix des prestations inclura donc les actions correctives sous garantie.

# **6 – DOCUMENTS 6**

Tout équipement sera accompagné d’une fiche technique, notice de montage, plan d’implantation, plan de scellement, certification normative, notice d’entretien, et rapport de charge in-situ et rapport de réception.

# **7 – ORIGINE – MARQUE – MODELE 6**

 Le candidat aura toute latitude pour proposer des matériels et modèles, sous réserve qu’ils soient au moins équivalents en qualité, dimensions, forme, aspect, etc… à ceux demandés dans le présent CCTP.

Le candidat retenu devra justifier de la provenance des matériaux au moyen de bons de livraison délivrés par le responsable de fabrication, à défaut, par un certificat d’origine ou autres pièces.

# **8 – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES 6**

# **1 – OBJET DU MARCHE**

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour but de définir les travaux d’aménagement (conception, réalisation et pose) d’un plateau multisports sur un terrain communal de la commune de Châteauneuf-du-Faou (voir plans joints).

# **2 – REGLEMENTATION**

Les travaux objets du présent marché seront impérativement soumis aux règlements, normes et décrets encadrant la mise à disposition des « équipements sportifs en accès libre » (EN 15312 de mai 2007 et décret 07-1133 du 24 juillet 2007 et EN 1176 -1), celles concernant les équipements sportifs (NF S – 52 -01) et celles en vigueur à la date de soumission des offres.

Les éléments qui seront installés devront faire l’objet d’une copie de l’attestation de conformité aux exigences de sécurité, délivré par un bureau de contrôle.

Les éléments formant la structure devront être conformes aux normes telles que celle concernant la protection contre les coincements de doigts et de tête (EN 15312 et EN 1176 – 1), l’incitation à grimper (EN 15312) etc.

Les agrès sportifs, tels que les cercles de basketball, les buts de futsal et de handball seront conformes au décret 96 – 495 et aux normes NF EN749, NF EN748 et NF EN1270.

# **3 – SITE**

**3 – 1 – Terrain**

L’équipement sera implanté sur une plateforme en enrobé objet d’un lot distinct de dimensions 40m x 22m, mise à disposition par le maître d’ouvrage, avec une pente unique transversalement et/ou longitudinalement.

La structure multisports de dimensions 36 m x 18 m environ proposée par le candidat aura une surface optimisée (dimensions hors-tout, buts compris) par rapport à la surface disponible.

**3 – 2 – Connaissance des lieux**

Les entrepreneurs sont réputés par le fait d’avoir remis leur offre, c’est-à-dire :

* S’être rendus sur les lieux où doivent être réalisés les travaux,
* Avoir pris parfaite connaissance de la nature et de l’emplacement de ces lieux et de ses conditions générales et particulières qui y sont rattachées,
* Avoir pris parfaite connaissance de l’état du terrain,
* Avoir pris connaissance des possibilités d’accès, d’installations de chantier, de stockage, de matériaux, des disponibilités en eau, en énergie électrique, etc… pour la réalisation des travaux,
* Avoir pris tous renseignements concernant d’éventuelles servitudes ou obligations.

En résumé, les entrepreneurs sont réputés avoir pris connaissance des lieux et de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit avoir une influence sur l’exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser.

L’entrepreneur retenu ne pourra donc arguer d’ignorances quelconques pour prétendre à des suppléments de prix ou à des prolongations de délais.

# **4 – PRESTATIONS A REALISER**

**4 – 1 – Exigences du maître d’ouvrage**

Le maître d’ouvrage attendra avant tout des prestations de qualité, conformes à la réglementation en vigueur, une structure solide, une assurance de sécurité des usagers et une longévité des éléments installés. Il attachera aussi une importance au confort acoustique de la structure (anti-vibration et anti-bruit) tant dans son efficacité que dans sa longévité.

**4 – 2 – Travaux**

Les travaux comprendront :

* Aménagement du plateau multisports pour la pratique du handball, futsal, volley, badminton et basket, comprenant :
	+ Mise en place du terrain multisports comprenant 2 frontons Hauteur 3m sur toute la largeur rehaussés de filets pare-ballons de 2m (soit 5,00m Hors sol), buts 3m x 2m et palissades latérales, hauteur maximale 1 m,
	+ Aménagement d’un accès pour personnes à mobilité réduite (U sélectif) sur un des buts,
	+ Fourniture et pose de gazon synthétique sablé (épaisseur 22 mm),
	+ Lignage simple du terrain comprenant : 1 ligne médiane, 2 intérieurs de but (3 ml) et 2 points de pénalty.

**4 – 3 – Structure**

La prestation comprend la réalisation d'une structure multisports dont la surface correspond à celle d'un terrain d’environ 36 X 18 mètres (hors tout).

La structure sera de conception tout métal en Acier Galvanisé à chaud. Les cadres seront de conception soudée, tout comme les pattes de fixation des poteaux pour optimiser la résistance mécanique.

Tout équipement de jeux devra offrir toutes les garanties requises sur le plan de la conception, de la sécurité, de la durabilité et de la facilité d’entretien : ininflammables, forte résistance à l’usure et aux chocs.

Une option pourra être proposée pour une finition thermolaquée.

Les coloris seront proposés dans chaque offre, par le candidat au maître d’ouvrage selon la gamme RAL.

Les types d’assemblage seront étudiés tout particulièrement afin de ne pas avoir d’espace entre les poteaux et les panneaux afin d’obtenir une bonne jouabilité. Le candidat précisera dans son offre le dispositif utilisé pour fixer les panneaux sur les poteaux porteurs.

Ces poteaux et platines devront être situés derrière l’aire de jeux afin de sécuriser celle-ci et de favoriser la jouabilité.

Afin de diminuer les risques d’escalade sur la structure, les panneaux à lisses horizontales seront interdits.

Le remplissage des palissades de type caillebotis, treillis soudé, lames de bois, y compris lames recyclées sont exclues.

Les Panneaux de basket en PEHD (Polyéthylène Haute Densité) avec cercle anti-casse et filet armé seront réglables en hauteur et bloqués en position de jeu (2,60 ou 3,05m) selon le souhait du maitre d’ouvrage.

**Toutes ces informations seront regroupées dans un mémoire technique.**

 ***OPTIONS COMPRISES :***

* 4 Buts Brésiliens monobloc en Acier Galvanisé à chaud.
* 2 Poteaux de Volley multi fonctions avec anneaux soudés à l’extérieur du terrain et 1 filet.
* 4 Buts de basket extérieur Hauteur 2,60m, déport 1,20m, fixés sur l’arrière de la main-courante, avec panneaux en PEHD ½ Lune, les cercles anti-casse et les filets anti-vandalisme armés.
* 1 accès pour Personne à Mobilité Réduite type chicane, derrière un des buts, interdisant l’accès au terrain des 2 roues.

**4 – 4 – Eléments de fixation**

L’ensemble de la visserie et boulonnerie sera en inox, inviolable et indesserrable (frein par filet mécanique) pour éviter tout risque de vandalisme et protégé par des embases et capuchons anti-vandalisme en polyéthylène.

La visserie sera accessible facilement, afin de pouvoir effectuer le resserrage périodique des éléments selon les prescriptions du fabricant.

**4 – 5 – Panneaux d’information**

Un panneau d’information, comprenant les informations suivantes sera posé :

* Nom de la commune,
* Mentions d’avertissement relatives aux risques liés à son utilisation,
* Toutes autres informations réglementaires,
* Interdiction :

🢭 Aux enfants de moins de 36 mois non accompagnés,

🢭 Aux vélos et cycles à moteurs, rollers, trottinette, skateboard,

🢭 De se suspendre, de grimper et se balancer sur cet équipement,

* Numéros d’urgence en cas d’accident (pompiers, à partir d’un portable, SAMU, gendarmerie).

**4 – 6 – Contrôle de stabilité**

Le titulaire du marché procédera à ses frais au contrôle de stabilité par un organisme agréé (décret 96-495 du 4 juin 1996 : test d’essais de charge réalisés à 320 kg pour les panneaux de basketball et 180 kg pour les buts de hand/foot).

# **5 – GARANTIE**

La résistance mécanique de la structure en acier, le système anti-bruit seront garantis 10 ans.

Les éléments de fixation et le traitement contre la corrosion seront garantis 10 ans.

Le titulaire du marché devra fournir, pendant la période de garantie de l’équipement, les pièces de rechanges originales pour le remplacement des pièces défectueuses.

Le prix des prestations inclura donc les actions correctives sous garantie.

# **6 – DOCUMENTS**

Tout équipement sera accompagné d’une fiche technique, notice de montage, plan d’implantation, plan de scellement, certification normative, notice d’entretien, et rapport de charge in-situ et rapport de réception.

# **7 – ORIGINE – MARQUE – MODELE**

 Le candidat aura toute latitude pour proposer des matériels et modèles, sous réserve qu’ils soient au moins équivalents en qualité, dimensions, forme, aspect, etc… à ceux demandés dans le présent CCTP.

Le candidat retenu devra justifier de la provenance des matériaux au moyen de bons de livraison délivrés par le responsable de fabrication, à défaut, par un certificat d’origine ou autres pièces.

# **8- CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**

Les offres conformes au dossier de consultation reçoivent une note pondérée au vu des critères pondérés suivants :

* Technique : 50%
* Prix : 40%
* Environnement : 10% (Provenance du produit et matériaux, intégration au site…)

L’Entreprise / La Société Le

Lu et accepté,